

1 . CONTEXTE PAYSAGER

1.1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude du présent projet éolien se situe sur le vaste Bassin Parisien et sur un sous-sol composé essentiellement de calcaires lacustres datant de l'Oligocène laissant parfois apparaître en surface quelques affleurements calcaires. Sur la partie sud-ouest, la forêt d'Orléans s'est développée sur des sables et argiles de Sologne. En se dirigeant vers l'est, le sous-sol est plus récent (Eocène et Crétacé supérieur) et sa composition varie entre sables, argiles, grès, calcaires et tuffeau.

À l'échelle du département du Loiret, le projet éolien se situe dans un secteur de faible altimétrie (environ 80-100 m NGF) et sans variations majeures. Le nord-est de l'aire d'étude constitue l'extrémité basse du plateau incliné qui compose la Seine-et-Marne. On distingue deux types de structures paysagères : les plaines et les vallées. L'aire d'étude est marquée par la vallée du Loing à l'est qui creuse un large sillon en suivant une orientation nord/sud et par la vallée de l'Essonne dans une moindre mesure qui se démarque du plateau par leur dense ripisylve. Quelques points hauts sont situés à l'extrémité sud-ouest de l'aire éloignée et se fondent dans le massif boisé de la forêt d'Orléans, ne permettant pas alors de vues lointaines en direction du projet. D'autres points hauts sont situés au nord de l'aire d'étude à proximité de Puisseaux et offrent des vues panoramiques lointaines. Le reste du territoire présente une altimétrie relativement

homogène formant un vaste plateau (plateau du Gâtinais et plateau de Beauce) animé par quelques buttes ou de petites vallées secondaires. La morphologie du territoire d'étude en plateau offre ainsi de larges et lointaines perceptions, localement interrompues en fonction de l'occupation du sol (boisements, bosquets ou éléments bâtis).

La carte du relief laisse apparaître deux cours d'eau majeurs : le Loing, doublé d'un canal, et l'Essonne qui s'écoulent tous deux vers le nord dans le bassin versant de la Seine. Relativement large en aval de Montargis, la vallée du Loing est alimentée par plusieurs affluents qui entaillent finement ses versants boisés. Un chevelu hydrographique dense irrigue la moitié sud du territoire d'étude. L'autre moitié étant constituée d'un sous-sol calcaire, l'eau s'y infiltre facilement, ne permettant pas la retenue des eaux en surface.

Pour comprendre l'organisation générale du territoire étudié, deux coupes paysagères ont été réalisées (voir pages suivantes). La première, notée A-A' permet d'illustrer les variations du relief du nord-ouest au sud-est et notamment le profil de la vallée de l'Essonne et la cuvette qui constitue le centre de l'aire d'étude. La deuxième coupe, notée B-B', permet d'apprécier la déclivité générale depuis les points hauts du territoire au sud-ouest vers la vallée du Loing au nord-est.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



PHOTO 5 : VUE LOINTAINE EN DIRECTION DU PROJET ÉOLIEN, À PROXIMITÉ DE SAINT-LOUP-DES-VIGNES (@ AGENCE COUASNON)



PHOTO 6 : RIVIÈRE DE L'ESSONNE (@ AGENCE COUASNON)

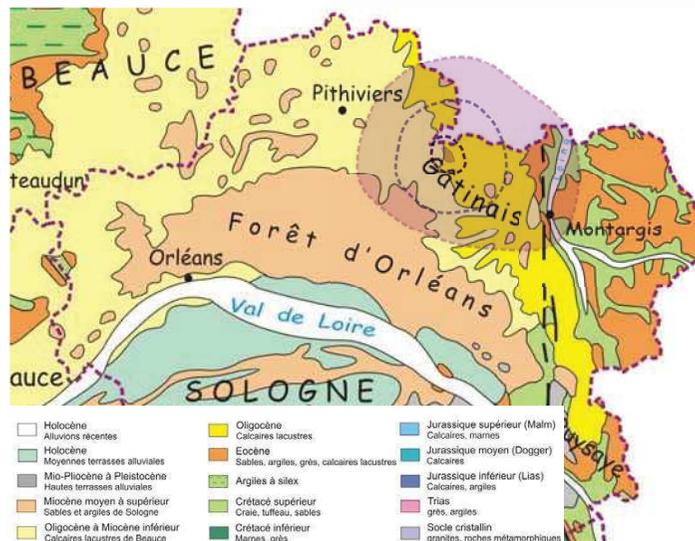


FIGURE 9 : LOCALISATION DU PROJET ÉOLIEN SUR LA CARTE GÉOLOGIQUE DU LOIRET - SOURCE : SIGES CENTRE-VAL-DE-LOIRE

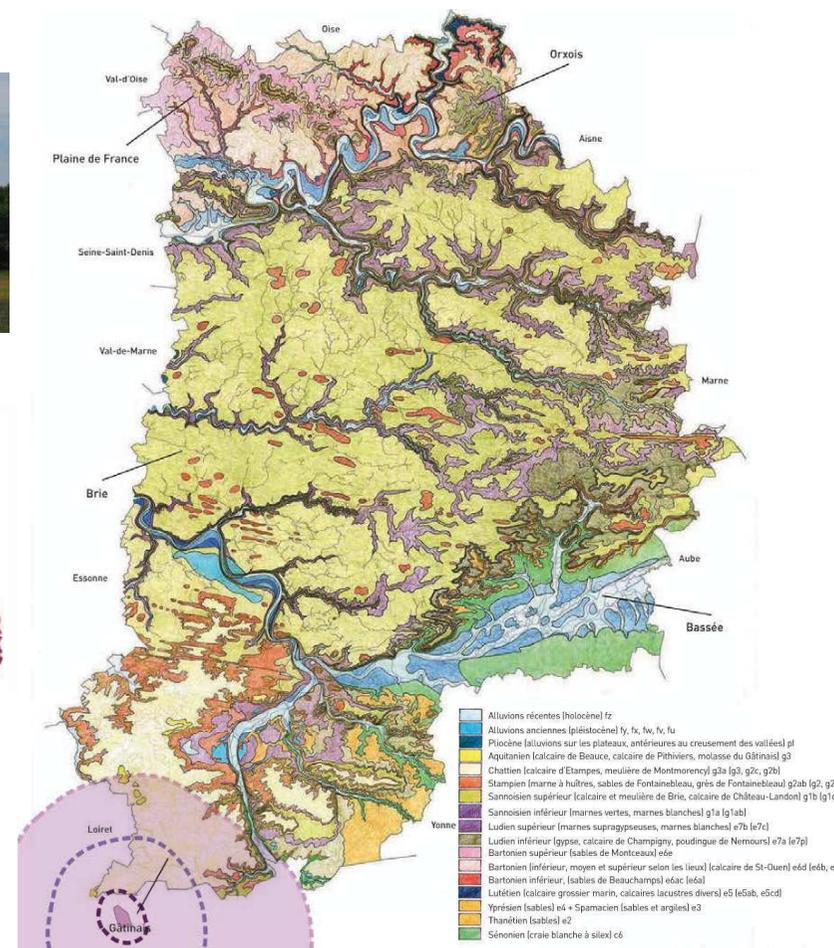
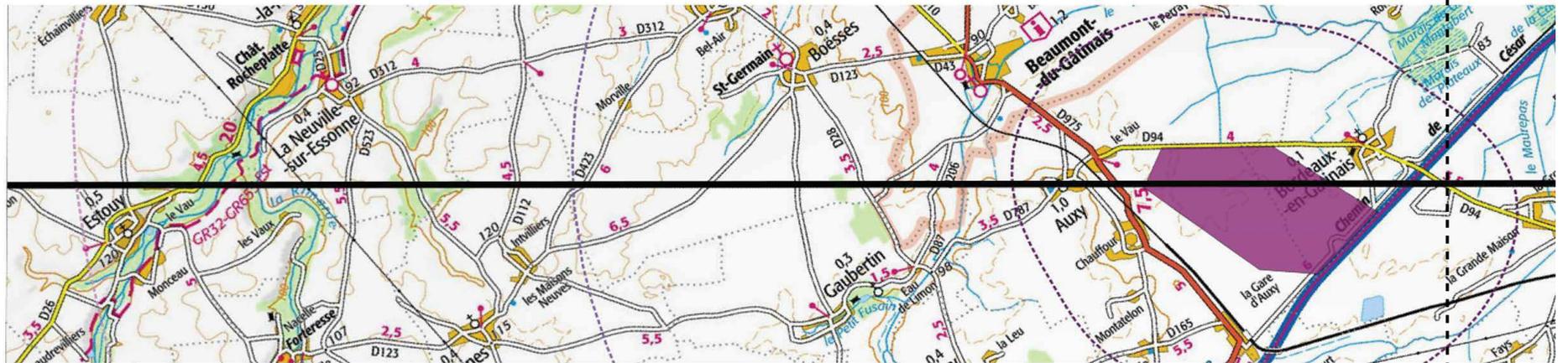
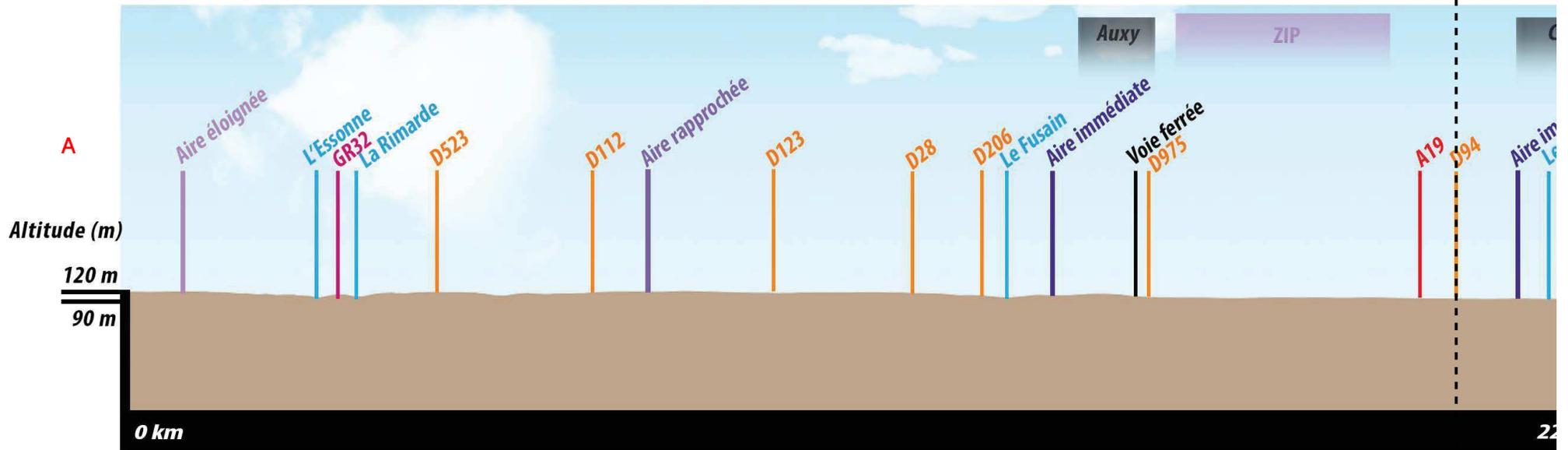


FIGURE 10 : LOCALISATION DU PROJET ÉOLIEN SUR LA CARTE GÉOLOGIQUE DE SEINE-ET-MARNE - SOURCE : ATLAS DES PAYSAGES DE SEINE-ET-MARNE



Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1 (exagération de l'échelle verticale par 3 afin de mieux visualiser les variations du relief)

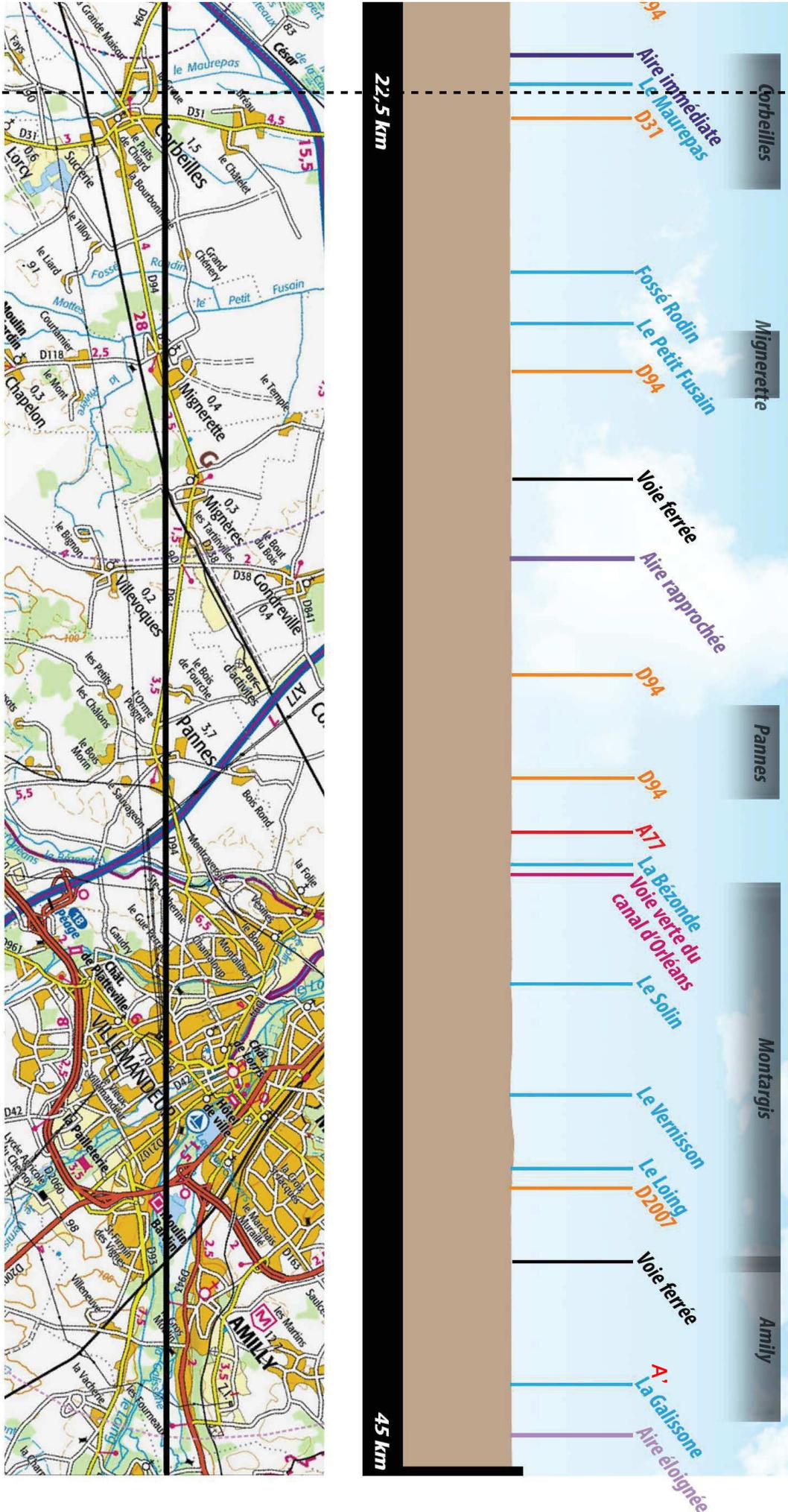
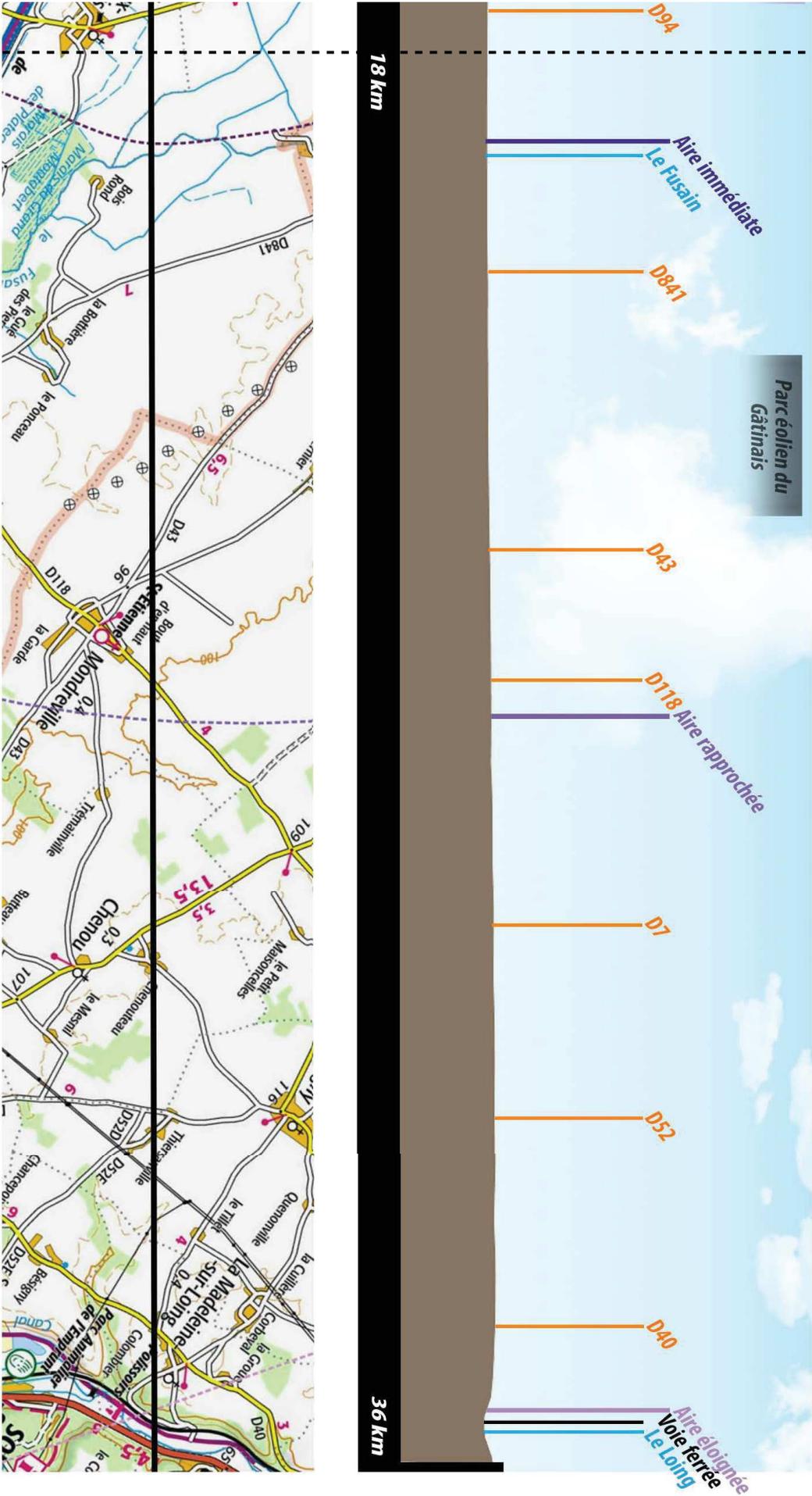


FIGURE 11 : COUPE PAYSAGÈRE A-A'



B'

Figure 12 : Coupe paysagère B-B'

FIGURE 13 : CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

PROJET ÉOLIEN
DU CLOS DE BORDEAUX

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

- Gâtinais français
- Vallée du Loing
- Gâtinais d'Egreville
- La grande Beauce
- Gâtinais ouest
- Gâtinais est
- Gâtinais sud-ouest
- Montargis
- Forêt d'Orléans

1.2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire d'étude du projet éolien se situe à l'interface entre les départements du Loiret et de Seine-et-Marne qui se composent chacun à l'échelle départementale de 14 ensembles paysagers, eux-mêmes subdivisés en unités paysagères voire en petites unités paysagères.

Ainsi, on retrouve dans l'aire d'étude du présent projet éolien les ensembles suivants :

- la Grande Beauce, à l'extrémité nord-ouest de l'aire éloignée
- Montargis, au sud-est du projet
- le Gâtinais Ouest
- le Gâtinais Est,
- le Gâtinais Sud-Ouest
- le Gâtinais français, au nord de la ZIP
- la forêt d'Orléans, au sud-ouest du projet

La ZIP se situe dans l'ensemble paysager du Gâtinais Ouest.

Le projet éolien s'inscrit donc au coeur du vaste territoire du Gâtinais qui occupe la majeure partie de l'aire d'étude. Au vu de l'envergure de cet ensemble paysager et dans l'objectif d'apporter une analyse plus fine, la partie nord du Gâtinais a été divisée en unités paysagères. On y retrouve le Gâtinais français, la vallée du Loing et le Gâtinais d'Égreville.

Afin de comprendre l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, un bloc diagramme a été réalisé pour chaque unité paysagère ou ensemble paysager présenté sur la carte ci-contre. Il est accompagné de photographies prises sur le terrain et d'une synthèse sur la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis de l'éolien.

Toutefois, certaines unités paysagères ne font pas l'objet d'une présentation individuelle compte-tenu de leur non représentativité dans l'aire d'étude du projet éolien. Il s'agit du Gâtinais d'Égreville et de la Grande Beauce.

■ GÂTINAIS FRANÇAIS

Cette unité paysagère est présente au nord de la ZIP dans les aires d'étude éloignée et rapprochée.

« Au sud-ouest du département, le Gâtinais beauceron, vaste plateau cultivé et très peu boisé, est clairement limité : au nord et à l'est par la forêt de Fontainebleau et le bois de la Commanderie, plus au sud, par la vallée du Loing qui le sépare du plateau d'Egreville. Constituant une frange de la plaine beauceronne, ce plateau calcaire et plat s'étend bien au-delà des limites départementales.

Dans cet ensemble quasiment dépourvu de reliefs et peu urbanisé, les lisières forestières, les quelques boqueteaux résiduels et les coteaux ourlés de boisements des vallées du Loing, de l'Essonne et de l'Ecôle sont souvent seuls à fermer les horizons. Aussi, les buttes modestes des monts du Gâtinais à l'ouest, aux reliefs cultivés très doux, créent-elles un événement important tout en procurant des points de vue remarquables sur l'ensemble du plateau.

Comme sur les autres grands plateaux cultivés du département, chaque château d'eau, hangar agricole, ligne à haute tension... participe pleinement à l'animation des paysages.»¹

¹ Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- paysage ouvert
- étendues cultivées quasi uniformes
- limites franches avec les unités paysagères voisines (au nord et à l'est)
- horizontalité du relief
- buttes habitées

> DEGRÉ D'OUVERTURE

- Vues majoritairement ouvertes

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

- Dans ces paysages plats et cultivés, les horizons sont lointains. Les vues en direction du site d'implantation sont le plus souvent ouvertes mais localement tronquées par des bois ou bosquets qui ponctuent le plateau. Les buttes habitées de Fromont, Desmonts et Burcy offrent des points de vues panoramiques sur le plateau. L'échelle des structures paysagères du Gâtinais est favorable à l'implantation d'éoliennes.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

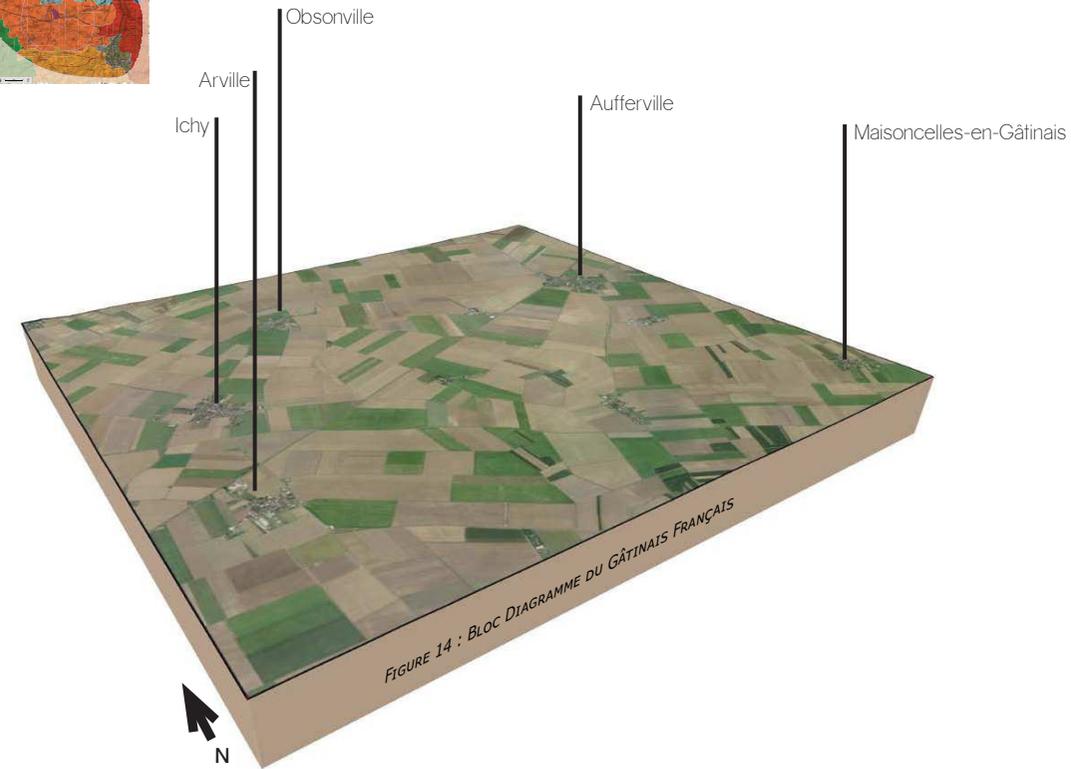
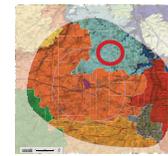


PHOTO 7 : LES PARCELLES CULTIVÉES S'ÉTIRENT À PERTE DE VUE JUSQU'À UN HORIZON BOISÉ LOINTAIN (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 8 : LES BUTTES SONT RÉGULIÈREMENT COIFFÉES DE PETITS VILLAGES (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 9 : DEPUIS LES VILLAGES SITUÉS EN HAUTEUR, LES PERCEPTIONS VISUELLES SONT LARGES ET PROFONDES, L'OBSERVATEUR DOMINE L'ESPACE AGRICOLE (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 10 : LES PARCS ÉOLIENS SONT VISIBLES RÉGULIÈREMENT SUR LA LIGNE D'HORIZON (© AGENCE COUASNON)

■ VALLÉE DU LOING

Située au nord-est de la zone du projet éolien, la vallée du Loing traverse l'aire d'étude éloignée du nord au sud.

« Le long des 50 kilomètres de son cours seine-et-marnais, le Loing présente deux séquences distinctes, de part et d'autre de l'épisode urbain de Nemours.

En aval de Dordives, dans le département du Loiret, le Betz, le Lunain et le Loing se rejoignent. Puis, de Souppes-sur-Loing jusqu'à Nemours, le Loing continue son cours dans un étroit sillon qui creuse le plateau du Gâtinais.

La vallée présente ensuite un fond plus large qui entaille les terrasses du Gâtinais de Vouls au pied du massif de Fontainebleau. Le canal du Loing accompagne la rivière, partageant le fond de vallée avec d'autres infrastructures, routes et chemin de fer, notamment dans l'étroit sillon.

En amont de Nemours, l'ambiance reste rurale, malgré quelques effets d'urbanisation linéaire et des activités industrielles sur les coteaux. Le fond de vallée présente quelques séquences boisées et des peupleraies.

En aval, le paysage est refermé par les boisements des rives. Les peupleraies, les plans d'eau des anciennes gravières scandent le fond de vallée, tandis que les villages se succèdent sur les rives.

C'est ici, autour de Grez-sur-Loing, Episy, et surtout Moret-sur-Loing, que les paysages ont été immortalisés par le peintre impressionniste Alfred Sisley.

Le GR 13, un petit train touristique, une île équipée pour le loisir au sud de Nemours et un chemin de halage témoignent de la vocation de détente du secteur. »¹

1 Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- vallée relativement étroite qui s'élargit progressivement vers l'aval
- rivière doublée du Canal du Loing
- nombreuses infrastructures linéaires dans le fond de vallée
- urbanisation et industrialisation
- boisements et peupleraies en fond de vallée
- plusieurs vallées secondaires (Betz, Fusain, l'Eglise...) découpent les versants

> DEGRÉ D'OUVERTURE

- Vues fermées voire tronquées

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

- Dans ce paysage de vallée étroite et encaissée (environ 60 m de différence altimétrique), les perceptions vers le site d'implantation sont fermées par les versants boisés. La vallée du Loing ne présente pas de sensibilité majeure vis-à-vis du site d'implantation (peu de zones de visibilité lointaines et pas d'effet d'écrasement du fait de la distance d'éloignement).

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

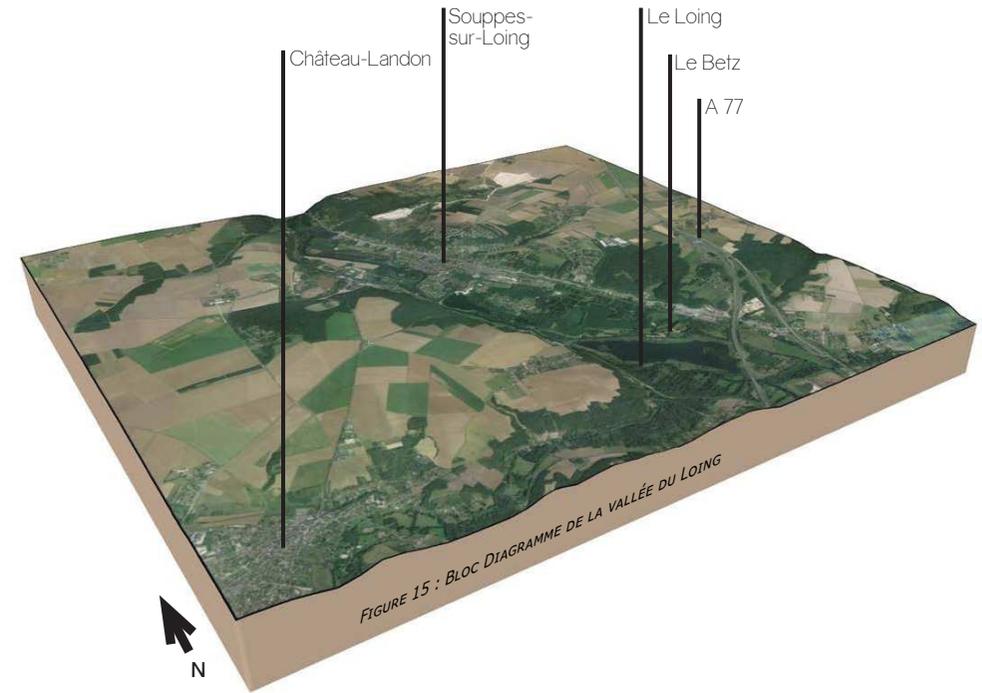
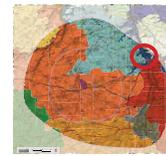




PHOTO 11 : LA VALLÉE DU FUSAIN VERDOYANTE (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 12 : LA VALLÉE DU LOING EST CREUSÉE PAR DE NOMBREUX ÉTANGS (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 14 : LE CANAL DU LOING (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 13 : LE VILLAGE DE CHÂTEAU-LANDON SURPLOMBE LE VERSANT NORD DE LA VALLÉE DU FUSAIN (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 15 : LES VERSANTS DE LA VALLÉE DU LOING SONT RÉGULIÈREMENT BOISÉS (© AGENCE COUASNON)

■ GÂTINAIS

Le Gâtinais désigne un vaste ensemble paysager au nord du département du Loiret. Les unités paysagères du Gâtinais Ouest, Est et Sud-Ouest ont été regroupées ici car leur structures paysagères présentent des similitudes.

> le Gâtinais de l'Est

« Cet ensemble paysager forme un très grand plateau traversé par quatre vallées. [...] Cet ensemble paysager a la particularité d'être orienté par la structure même de son relief. On le traverse du nord au sud lorsque l'on est dans la vallée du Loing ; on le traverse d'est en ouest lorsque l'on emprunte les trois autres vallées du Betz, de la Clairis et de l'Ouanne. Il en résulte un paysage organisé, rythmé, qui n'a pas d'équivalent dans le département. [...] »

> Gâtinais de l'Ouest

« Situé entre les deux vallées de l'Essonne à l'ouest et du Loing à l'est, ce territoire, dominé par des horizons boisés, correspond globalement au Gâtinais de l'Ouest. Il se distingue de la Beauce par des boisements plus nombreux qui limitent les horizons. [...] Deux ambiances paysagères se rencontrent dans cet ensemble :

- de vastes plateaux aux horizons un peu moins éloignés qu'en Beauce et presque toujours boisés se distinguent, en particulier entre Beaune-La-Rolande et Pithiviers.

- en contraste, les vallées apparaissent comme des lieux protégés, intimes.

Un chapelet de villages se sont installés le long de la cuesta : Boiscommun, Saint-Loup-des-Vignes, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Auxe, Boesse, Echilleuses. Certains, comme Saint-Loup-des-Vignes, émergent comme des villages perchés malgré la petite différence de niveau de 10 à 30 mètres.»

> Gâtinais du Sud-Ouest

« Adossé à la forêt d'Orléans et à ses extensions boisées, ce paysage homogène, mais à l'occupation du sol complexe, étale en éventail ses 15 rivières qui convergent vers la vallée du Loing, au pied de Montargis. [...] L'ensemble paysager du Gâtinais du Sud-Ouest a les caractéristiques d'un paysage authentique encore très rural, qui s'est affirmé au fil des siècles, en liaison et en opposition avec la proximité des bois de la forêt d'Orléans. [...] Le territoire est sillonné par les 15 rivières d'orientation sud-ouest/nord-est, ce qui répartit de façon particulière les villages et les circulations. »

1 Source : Atlas des paysages du Loiret

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- vaste plateau agricole de grande échelle
- horizons boisés nombreux
- échelle réduite et ambiances intimistes des vallées secondaires
- quelques villages perchés sur les points hauts du relief

> DEGRÉ D'OUVERTURE

- Vues ouvertes ou fermées par la végétation

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

- Sur le plateau agricole, le regard porte au loin mais reste souvent limité par des horizons boisés en arrière-plan. Les vues sont ouvertes en direction du site d'implantation éolien notamment au nord et à l'ouest de la ZIP. Toutefois, l'échelle des structures paysagères du Gâtinais est favorable à l'implantation d'éoliennes.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

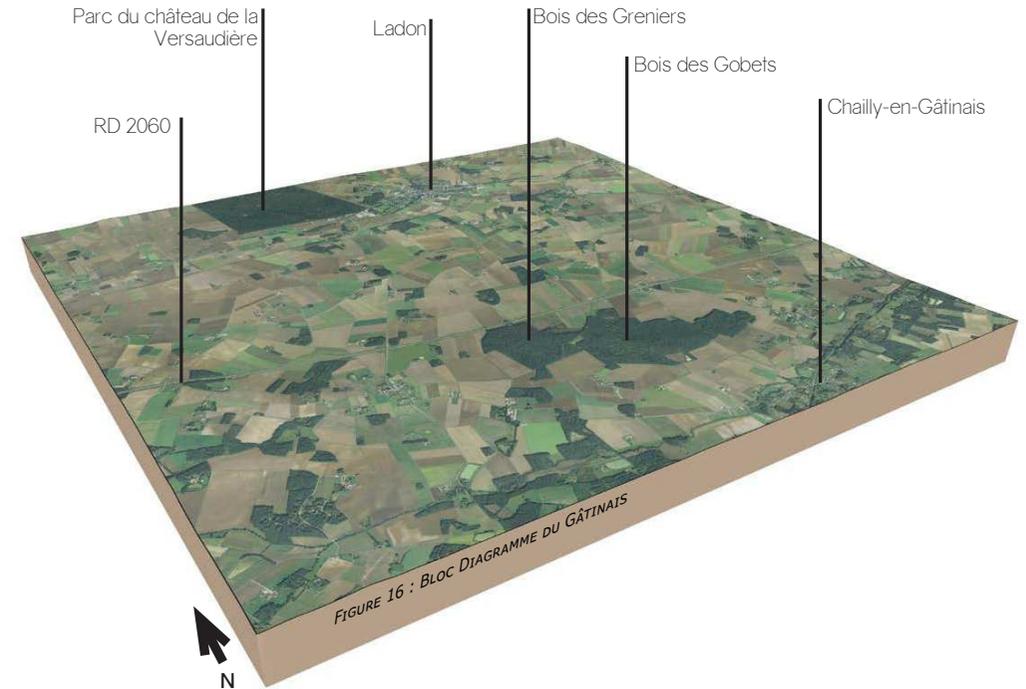
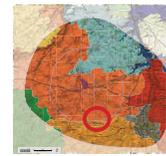


PHOTO 16 : LE VILLAGE DE SAINT-LOUP-DES-VIGNES EST IMPLANTÉ SUR LES HAUTEURS ET OFFRE DES LONGUES PERSPECTIVES VISUELLES VERS LE SUD-EST (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 17 : LE PLATEAU DU GÂTINAIS SE COMPOSE DE VASTES PARCELLES CULTIVÉES, PONCTUÉES DE BOISEMENTS ET DE BOSQUETS (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 18 : LES ROUTES SONT RÉGULIÈREMENT BORDÉES D'ESPACES CULTIVÉS (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 19 : LES CHÂTEAUX D'EAU ET LES CLOCHERS DES ÉGLISES CONSTITUENT DES MOTIFS PAYSAGERS ET DES REPÈRES VISUELS (© AGENCE COUASNON)



PHOTO 20 : LES PARCS ÉOLIENS SE DÉPLOIENT AU-DESSUS DE LA LIGNE D'HORIZON (© AGENCE COUASNON)

■ MONTARGIS

La ville de Montargis, qui s'est développée sur les rives du Loing, se situe au sud-est de la ZIP.

- Dès l'époque gallo-romaine, Montargis est une ville prospère du fait de sa situation au bord de la vallée du Loing. [...]

D'après le PLU, 7 types d'espaces peuvent être identifiés :

- Le cœur urbain de l'agglomération qui va de la RD 2060 au sud aux abords du bourg de Cepoy au nord. On y trouve un tissu plutôt dense et continu, même si de nombreuses parcelles agricoles se retrouvent encerclées. La vallée du Loing joue un rôle de respiration et de coupure avec une interruption au niveau de la ZI de Châlette-sur-Loing.

- Une première couronne constituée des quartiers périphériques de Villemandeur, Châlette-sur-Loing, les quartiers « avancés » de Corquilleroy, du tissu urbain de Cepoy et de toute la partie sud d'Amilly (où se trouve notamment le bourg). L'habitat pavillonnaire y est dominant.

- Des bourgs semi ruraux et autonomes détachés (Conflans-sur-Loing, Vimory, Pannes et Corquilleroy) qui sont prisés par la périurbanisation.

- Deux axes économiques : la vallée du Loing et la RD 2060

- La vallée du Loing, coupure naturelle et paysagère mais pas fonctionnelle de l'agglomération, avec une partie urbaine au niveau de Châlette-sur-Loing.

- La forêt de Montargis, à l'est, dans laquelle se niche la clairière agricole de Paucourt. La forêt bloque l'extension urbaine à l'est et la repousse vers l'ouest agricole.

- Des plaines agricoles avec des boisements bien identifiés. Ces deux éléments constituent l'identité des territoires ruraux de l'agglomération.²¹

1 Source : Atlas des paysages du Loiret

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- infrastructures routières et ferroviaires développées
- tissu bâti dense
- vallée du Loing urbanisée
- zones d'activités et zones industrielles

> DEGRÉ D'OUVERTURE

- Vues majoritairement fermées

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

- La ville de Montargis ne présente pas de sensibilité majeure au regard du présent projet éolien. En effet, la densité de la trame bâtie ferme les perceptions visuelles en direction de la ZIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

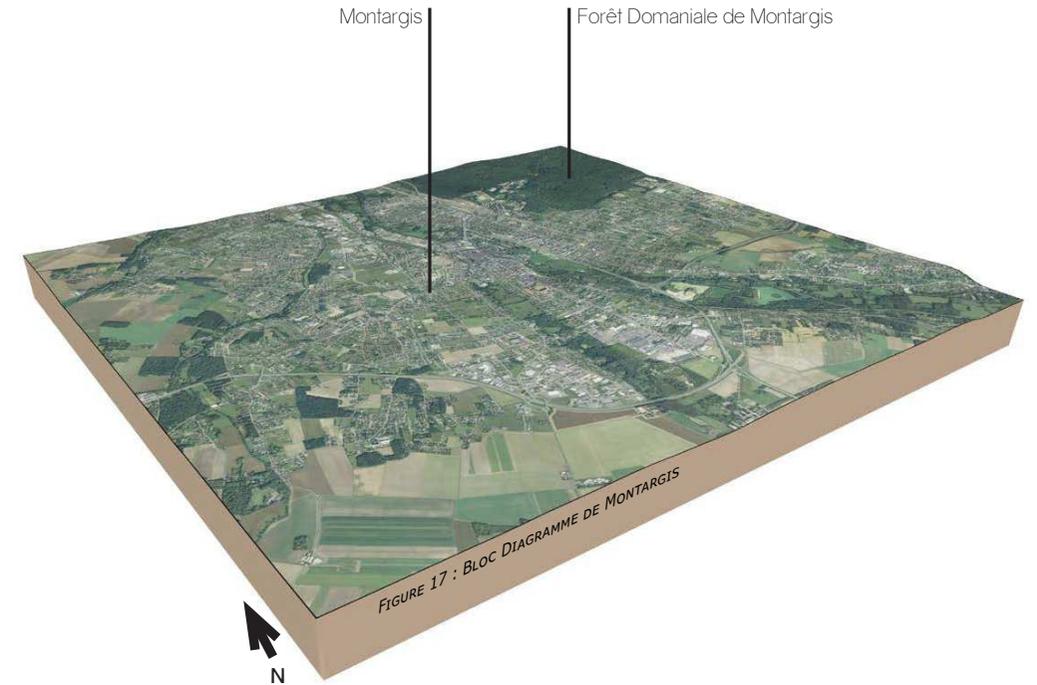
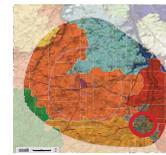


PHOTO 21 : CENTRE URBAIN DE MONTARGIS (© AGENCE COUASNON)

■ LA FORÊT D'ORLÉANS

Le forêt d'Orléans constitue un massif boisé d'une grande ampleur à l'échelle du département. Seule une petite portion de cet ensemble paysager est présent dans l'aire d'étude éloignée.

« L'ensemble paysager de la forêt d'Orléans se présente comme un massif boisé compact qui contraste avec les ensembles paysagers de la Beauce et du Gâtinais situés au nord et à l'ouest de l'agglomération d'Orléans. Il comprend l'ensemble des trois massifs de la forêt domaniale : le massif d'Orléans de 6 000 ha, le massif d'Ingrannes de 14 000 ha et le massif de Lorris de 16 600 ha ; des clairières attenantes et des boisements privés qui prolongent la forêt domaniale, notamment à l'est, jusqu'à Briare.

Les clairières jouent un grand rôle dans la perception de cet ensemble. On remarquera qu'au nord, ces clairières forment des alvéoles ouvertes vers la Beauce et le Gâtinais. Tandis que le long de l'ensemble du Gâtinais Sud-Ouest, c'est une succession de boisements qui fait la limite, en créant des sortes d'antichambres, avant de pénétrer ou de sortir du massif forestier proprement dit.»¹

1 Source : Atlas des paysages du Loiret

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- boisements denses
- clairières
- longueur et continuité des lisières
- maillage dense de chemins forestiers
- villages implantés à la lisière de la forêt

> DEGRÉ D'OUVERTURE

- Vues majoritairement fermées

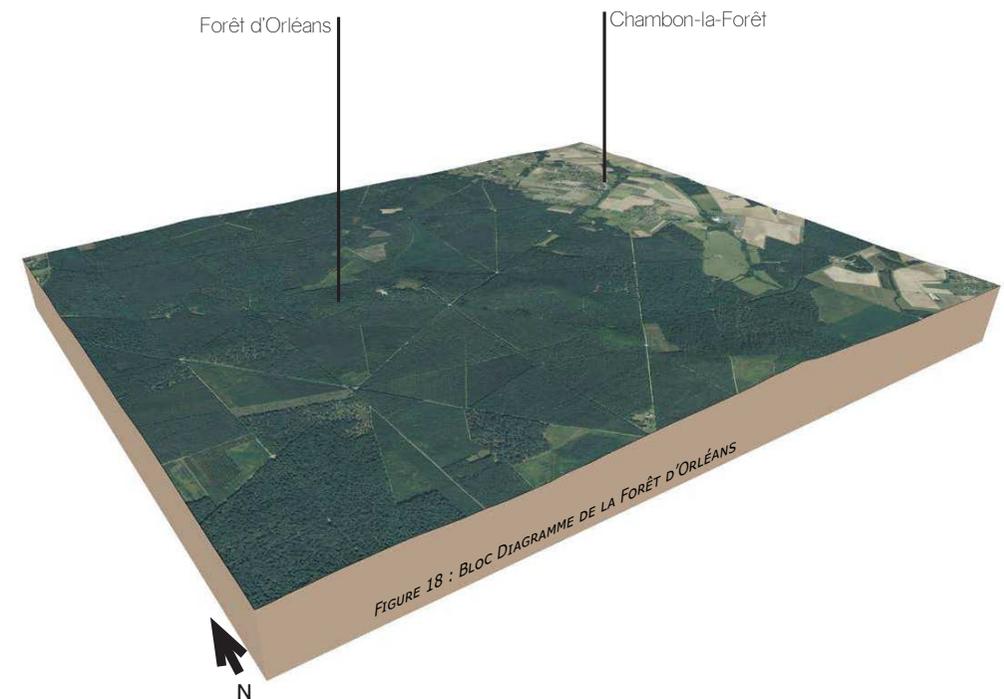
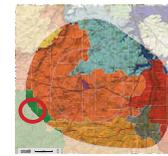
> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

- La végétation arborée ferme les perceptions lointaines dans toutes les directions depuis l'intérieur du massif. Les clairières offrent des respirations visuelles mais ne permettent pas des vues en direction du site d'implantation. En revanche, les villages implantés à la lisière est de la forêt s'ouvrent sur le plateau du Gâtinais, des vues tronquées vers la ZIP sont alors possibles.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



PHOTO 22 : ROUTES FORESTIÈRES (© AGENCE COUASNON)



1.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

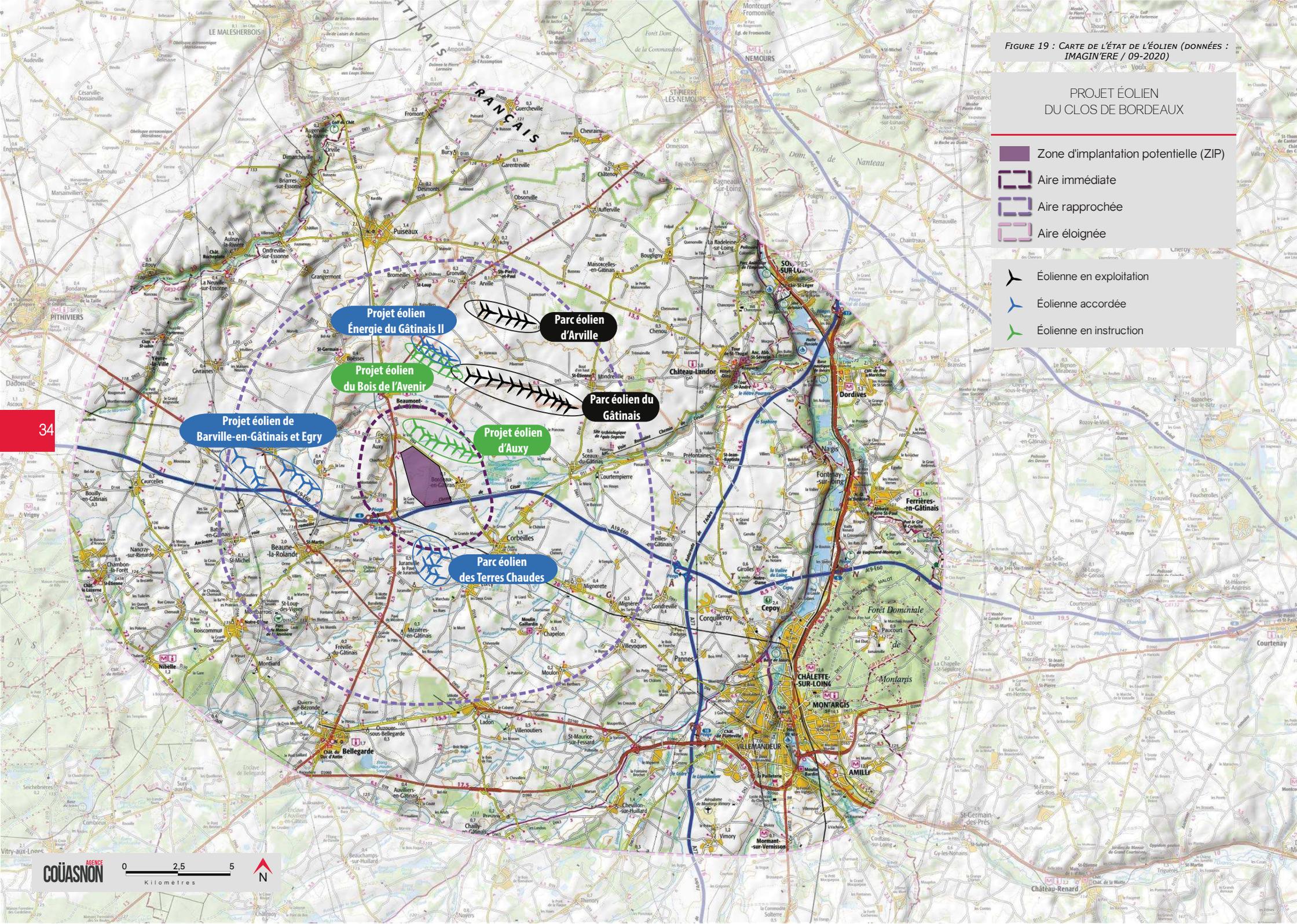
Le territoire d'étude du projet éolien est marqué par une agriculture intensive qui se déploie sur le plateau du Gâtinais. Les grandes parcelles permettent de larges et profondes perspectives visuelles dans toutes les directions, parfois interrompues par des boisements, bosquets ou silhouettes de villages qui animent ce paysage horizontal. Aux extrémités de l'aire éloignée, la vallée du Loing marquée par son orientation nord/sud, la forêt d'Orléans et la Grande Beauce amorcent de nouveaux paysages. Les différentes unités paysagères présentent des sensibilités variables, certaines (forêt d'Orléans, Vallée du Loing, Montargis) plus faibles au vu de la distance d'éloignement et/ou de la trame végétale dense qui ferme les perceptions, d'autres plus sensibles (Gâtinais Est, Ouest, Sud-Est et Nord) du fait de la profondeur du champ visuel. Toutefois, l'échelle des structures paysagères du Gâtinais est favorable à l'accueil de parcs éoliens.

Au regard de l'organisation paysagère du territoire étudié, l'emplacement du projet éolien dans l'unité paysagère du Gâtinais ne présente pas, à ce stade, de sensibilité majeure. Il est nécessaire cependant de porter une attention particulière aux longues perceptions qu'offrent le plateau cultivé et les points hauts du relief.

FIGURE 19 : CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN (DONNÉES : IMAGINÈRE / 09-2020)

PROJET ÉOLIEN
DU CLOS DE BORDEAUX

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction



34

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

Les Schémas Régionaux Eoliens (SRE) établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils identifient, à partir d'un ensemble de contraintes, les portions de territoire favorables au développement de l'éolien et se concluent par une liste des communes concernées.

Dans le SRE de la région Centre, la ZIP du projet éolien se situe en zone favorable à l'implantation d'éoliennes.

Cependant, les zones favorables à l'éolien concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de cette carte pour définir la capacité d'accueil du territoire avec le projet.

Plus précisément, le projet est localisé dans le secteur du Montargois-Gâtinais, zone à fort développement éolien (250 MW) et l'une des plus importantes du département. Le secteur couvre un vaste territoire et s'étire entre la limite départementale au nord, les villes de Bellegrade à l'ouest, Montargis à l'est et Nogent-sur-Vernisson au sud. Le paysage se compose de grandes étendues cultivées permettant des vues lointaines, agrémentées localement de quelques petits boisements et bosquets. Deux axes routiers majeurs (A 19, A 77) traversent ce paysage ouvert et constituent des lignes de forces anthropiques importantes.

Sont définis pour ce secteur plusieurs recommandations d'aménagement, à savoir :

- réfléchir en amont à une cohérence d'ensemble des parcs éoliens du secteur (aménagement concerté)
- favoriser les parcs denses (optimisation de la production) et cohérent entre eux (paysage harmonieux)
- éviter la multiplication des projets éoliens sans concertation ni vision d'ensemble
- choisir une implantation selon une orientation nord-sud (le long de l'A 77) ou est-ouest (le long de l'A 19)

La vallée du Fusain et l'autoroute A 19 présentent une orientation est-ouest et constituent des lignes de forces paysagères majeures. Une implantation du projet éolien le long de cet axe est recommandée.

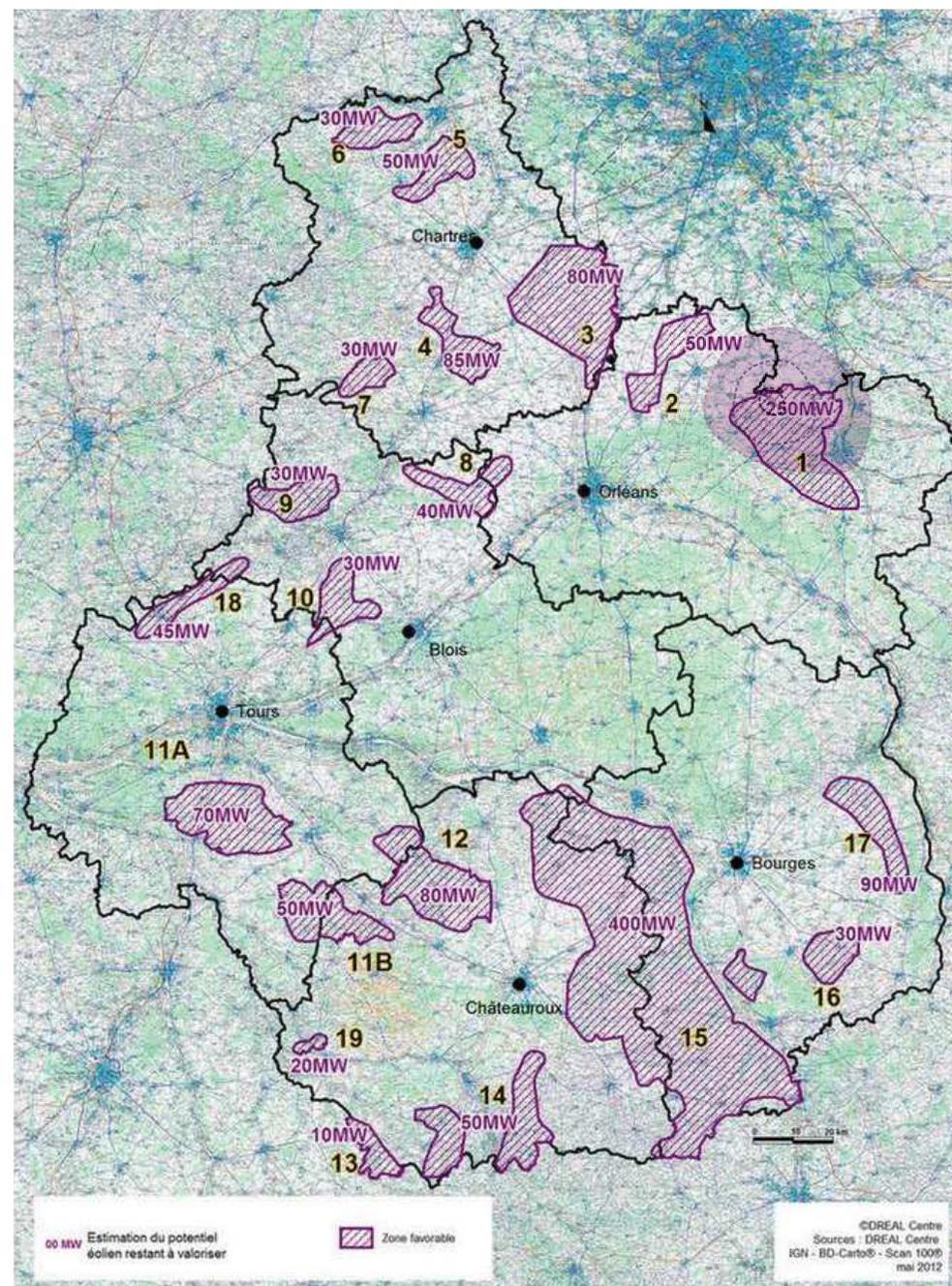


FIGURE 20 : LOCALISATION DU PROJET SUR LA CARTE DES ZONES FAVORABLES À L'ÉOLIEN - SOURCE : SRE DU CENTRE

Projet de schéma régional éolien Carte des contraintes (enjeux régionaux)

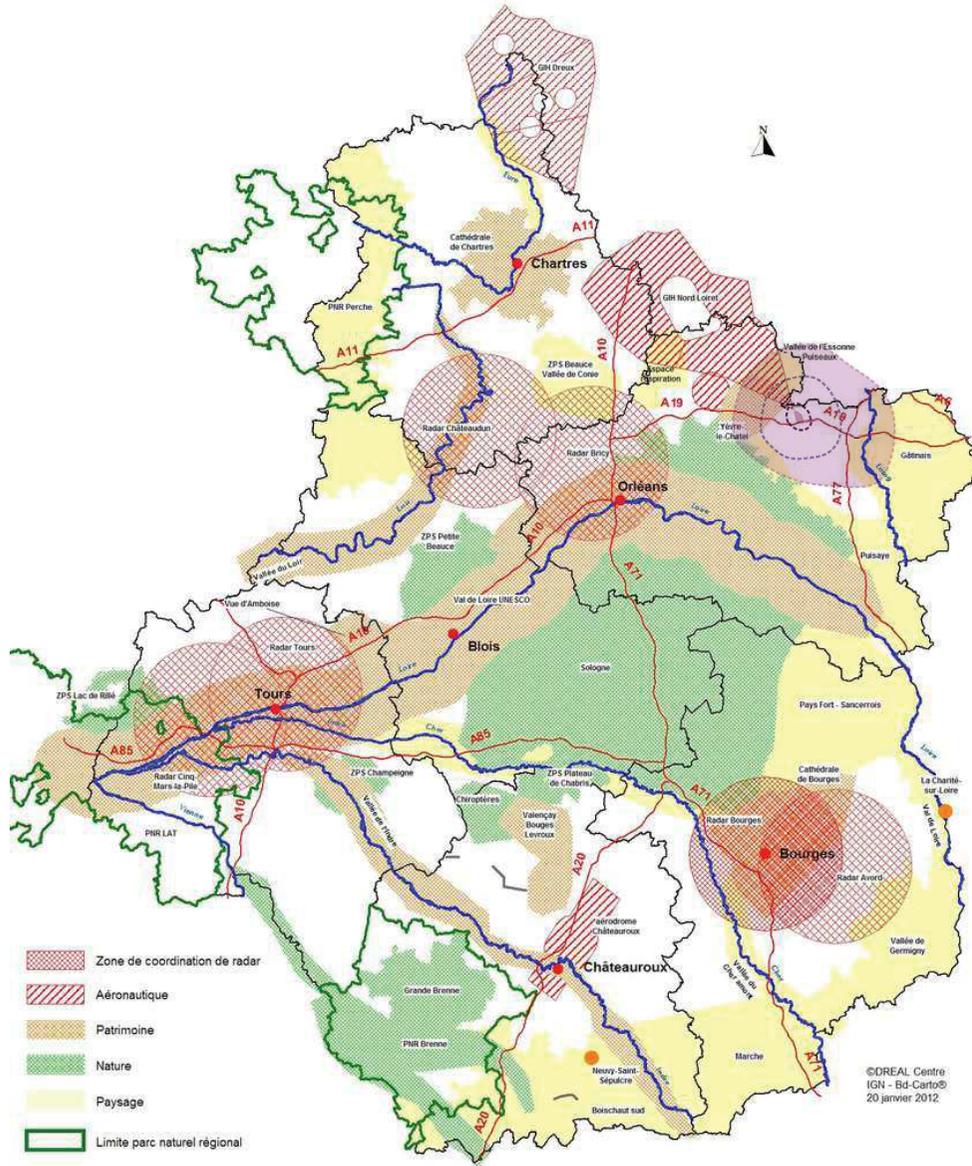


FIGURE 21 : LOCALISATION DU PROJET SUR LA CARTE DES CONTRAINTES - SOURCE : SRE DU CENTRE

■ PROTECTION DES PAYSAGES

Le SRE du Centre met en évidence la prise en compte d'un ensemble de contraintes techniques, patrimoniales et paysagères recensées à l'échelle régionale et qui permettent, par l'exclusion des secteurs à enjeux, la délimitation des zones favorables au développement de l'éolien.

Ainsi, à l'échelle régionale, la ZIP du projet éolien de Bordeaux-en-Gâtinais se situe en dehors des zones de contraintes. Toutefois, le site d'implantation s'inscrit dans une aire d'étude où des sensibilités paysagères et patrimoniales ont été relevées : le Gâtinais, la forêt d'Orléans et enjeux patrimoniaux à proximité de Yèvre-le-Châtel. Des enjeux environnementaux et des contraintes aéronautiques ont également été identifiés dans l'aire d'étude du projet.

Le SRE identifie plusieurs enjeux spécifiques sur le secteur du Montargois-Gâtinais et notamment :

- ZPPAUP et monuments de Ferrières-en-Gâtinais (paysage, centre historique et abbatale)
- Possibilité d'impact visuel sur la tourteresse de Yèvre le Châtel ;
- Sites archéologiques et naturels près du Fusain, dont le site gallo-romain de Sceaux du Gâtinais ;
- Panorama depuis les monuments de Château-Landon (Seine-et-Marne) ;
- Vision du paysage éolien depuis les promontoires des « buttes témoins » dans le secteur d'Auxy ; risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes, vues depuis la plaine ;
- Vision de l'église de Treilles-en-Gâtinais depuis l'A19 ;
- Église de Pannes ;
- Bourg médiéval de Boiscommun (église et fortifications) ;
- Bellegarde (église et château du duc d'Antin) ;
- Beaune-la-Rolande (flèche de l'église) »¹

Ces éléments seront étudiés dans les chapitres dédiés à l'habitat ou au patrimoine bâti, culturel et paysager.

2.2. NOTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN DANS LE LOIRET

En complément des informations du SRE du Centre, nous nous appuyons sur un document intitulé « Développement de l'éolien dans le Loiret - les orientations de l'Etat » réalisée en 2008 par la Direction Départementale de l'Équipement.

Ce document met en évidence les secteurs paysagers sensibles à l'éolien et préconise un ensemble de recommandations sur les stratégies d'implantations éoliennes à adopter :

« Les territoires les plus propices à l'éolien dans le département semblent être la Grande Beauce et le Gâtinais de l'ouest. [...] En effet, ces grandes plaines agricoles, très ouvertes et où le regard porte loin, sont dans leur ampleur capables d'accueillir, moyennant certaines précautions, les grandes éoliennes industrielles. [...] Il convient de conforter ces « bassins éoliens », dans la limite de la capacité d'accueil et la sensibilité de leurs paysages, et de préserver des « espaces de respiration » entre deux « bassins éoliens », existants ou à venir. [...]

Il convient également de veiller à l'organisation spatiale à l'intérieur de ces « bassins éoliens » en respectant quelques principes simples :

- cohérence des partis d'implantation des projets éoliens, et notamment vis-à-vis des parcs éoliens projetés ou réalisés en covisibilité,
- alignements simples privilégiés,
- cohérence dans le type d'éoliennes retenu,
- intervalles réguliers entre les mâts,
- distance minimale aux habitations,
- pas d'effet d'encercllement des bourgs et villages.²

¹ Source : SRE du Centre

² Source : Développement de l'éolien dans le Loiret - orientations de l'Etat

2.3. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

Afin d'évaluer la saturation du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les éventuelles saturations et intervisibilités des parcs éoliens dans le paysage.

La zone d'implantation s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est déjà présent puisque 7 parcs éoliens sont répertoriés dans le territoire d'étude (2 parcs éoliens en activité, 2 parcs éoliens en instruction et 3 parcs éoliens accordés). Ils sont implantés tout autour de la ZIP (majoritairement au nord) dans les aires rapprochée et immédiate. Ces derniers composent avec le projet éolien, de par leur proximité géographique, un groupement d'éoliennes.

La grande majorité des parcs éoliens présente une géométrie linéaire avec un alignement simple ou double et suit une orientation générale nord-ouest/sud-est. Ils sont composés d'un nombre de machines variables (6 machines pour le parc d'Arville, 12 pour le parc du Gâtinais, 6 pour le projet éolien Energie du Gâtinais 2, 8 pour le parc d'Auxy, 8 pour le parc de Barville-en-Gâtinais et Egrý et 6 pour le projet éolien du Bois de l'Avenir). Seul le parc éolien des Terres-Chaudes (accordé) propose une implantation en bouquet avec 7 machines.

Les distances sont majoritairement courtes (de l'ordre de 0,7 - 4 km) entre les autres parcs éoliens et la ZIP. Le parc le plus proche est le parc éolien d'Auxy situé à environ 700 m au nord de la ZIP et déposé en instruction en mai 2019.

Du fait de la configuration topographique du territoire (faible amplitude du relief) et de l'occupation du sol (vastes étendues cultivées), les perceptions sont lointaines et le projet éolien entretiendra des relations évidentes d'intervisibilité avec les 6 parcs éoliens présent dans l'aire d'étude, qu'il conviendra d'anticiper dès les premières esquisses d'implantation du projet.

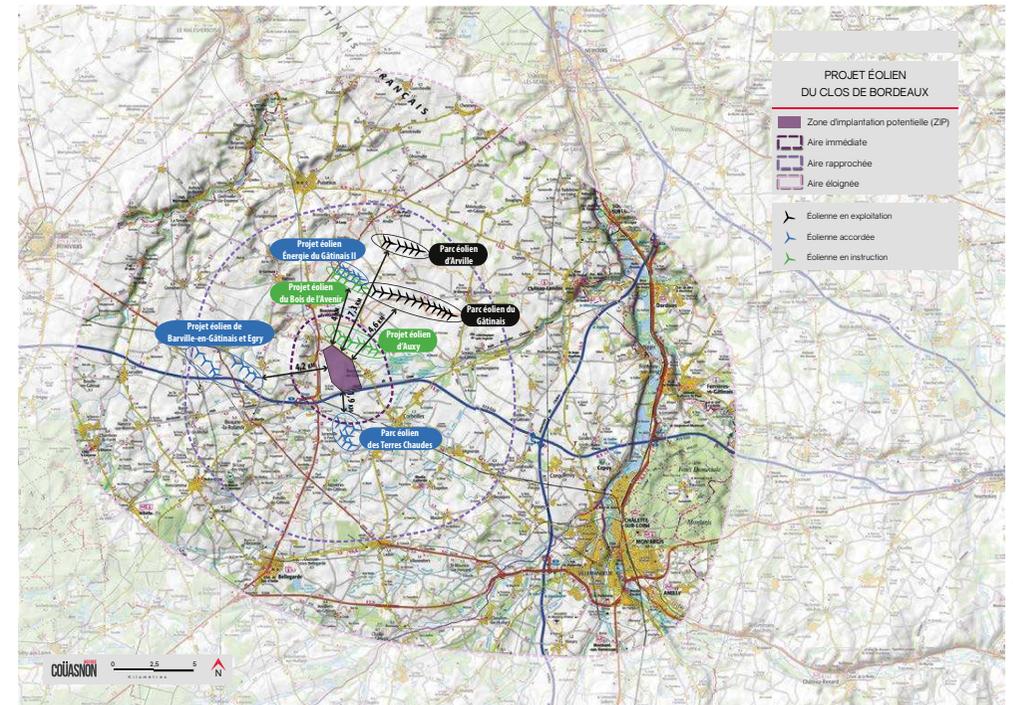


FIGURE 23 : CARTE DES DISTANCES ENTRE PARCS ÉOLIENS

Dép.	Communes	Nom	Nombre d'éoliennes	Puissance unitaire	Puissance totale	Hauteur en bout de pale	Mat	Type machine	Permis de construire	Etat du parc
45	Lorcy	Ferme éolienne les Terres Chaudes	7	3,6	25,2	164	106	Nordex N117	Accordé	Non-construit
45 - 77	Gironville - Mondreville - Sceaux-du-Gâtinais	Parc éolien Parc du Gatinais	12	2	24	125		Vestas V90/2000	Accordé	Construit
77	Arville	Parc éolien d'Arville	6	2	12	125	80	Vestas V90/2000	Accordé	Construit
77	Beaumont-du-Gâtinais	Projet éolien Energie du Gâtinais 2	5	2,4 à 3,6	/	150	89	Senvion 122	Accordé	Non-construit
45	Auxy	Projet éolien d'Auxy	8	3,5 à 4,2	/	180	110	Senvion 140	Instruction	Non-construit
45	Barville-en-Gâtinais et Egrý	Projet éolien de Barville-en-Gâtinais et Egrý	8	4,2	/	188	114	Senvion 148	Accordé	Non-construit
45	Beaumont-du-Gâtinais	Projet éolien du Bois de l'Avenir	5	2,4 à 3,6	/	150	89	Senvion 122	Instruction	Non-construit

FIGURE 22 : LISTE DES PARCS ÉOLIENS PRÉSENTS SUR L'AIRES D'ÉTUDE

2.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE ÉOLIEN

Le présent projet se situe en «zone favorable» au développement éolien du SRE du Centre. L'analyse de différents documents a mis en évidence la situation du projet éolien en dehors de zones de protection paysagère. Cependant, une vigilance est requise du fait de la présence de paysages et d'éléments patrimoniaux sensibles dans l'aire éloignée (Gâtinais, Puiseaux, Yèvre-le-Château).

Au vu de l'envergure des bassins visuels des projets éoliens et du contexte éolien du territoire considéré, l'analyse s'est portée sur les trois aires d'étude simultanément. En effet, la garantie d'une étude qualitative du territoire ne peut se faire qu'à cette échelle où l'ensemble des parcs éoliens est pris en compte.

Ainsi, afin de garantir une bonne lisibilité et une cohérence paysagère, le parc éolien devra s'appuyer en priorité en cohérence avec les parcs éoliens les plus proches (notamment le parc éolien d'Auxy). Ce dernier proposant une implantation avec un simple alignement légèrement courbé orienté nord-ouest / sud-est, il est recommandé de poursuivre ce schéma d'implantation. Il doit également privilégier une géométrie simple en accord avec les recommandations du SRE. L'importance d'une relation d'intervisibilité équilibrée entre le présent projet éolien et les parcs voisins (parc éolien d'Auxy notamment) apparaît nécessaire.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

PHOTO 23 : EN ARRIÈRE-PLAN, LES PARCS ÉOLIENS D'ARVILLE ET DU GÂTINAIS DEPUIS
LA RD 28 ENTRE PUISEAUX ET DESMONTS (© AGENCE COUASNON)





PHOTO 24 : A PROXIMITÉ DE BEAUMONT-EN-GÂTINAIS, LES PARCS ÉOLIENS D'ARVILLE ET DU GÂTINAIS SONT DÉPLOYÉS À L'HORIZON (© AGENCE COUASNON)

FIGURE 24 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN
DU CLOS DE BORDEAUX

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection

rayon de 500 m - édifice inscrit

rayon de 500 m - édifice classé

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

10 - 50°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

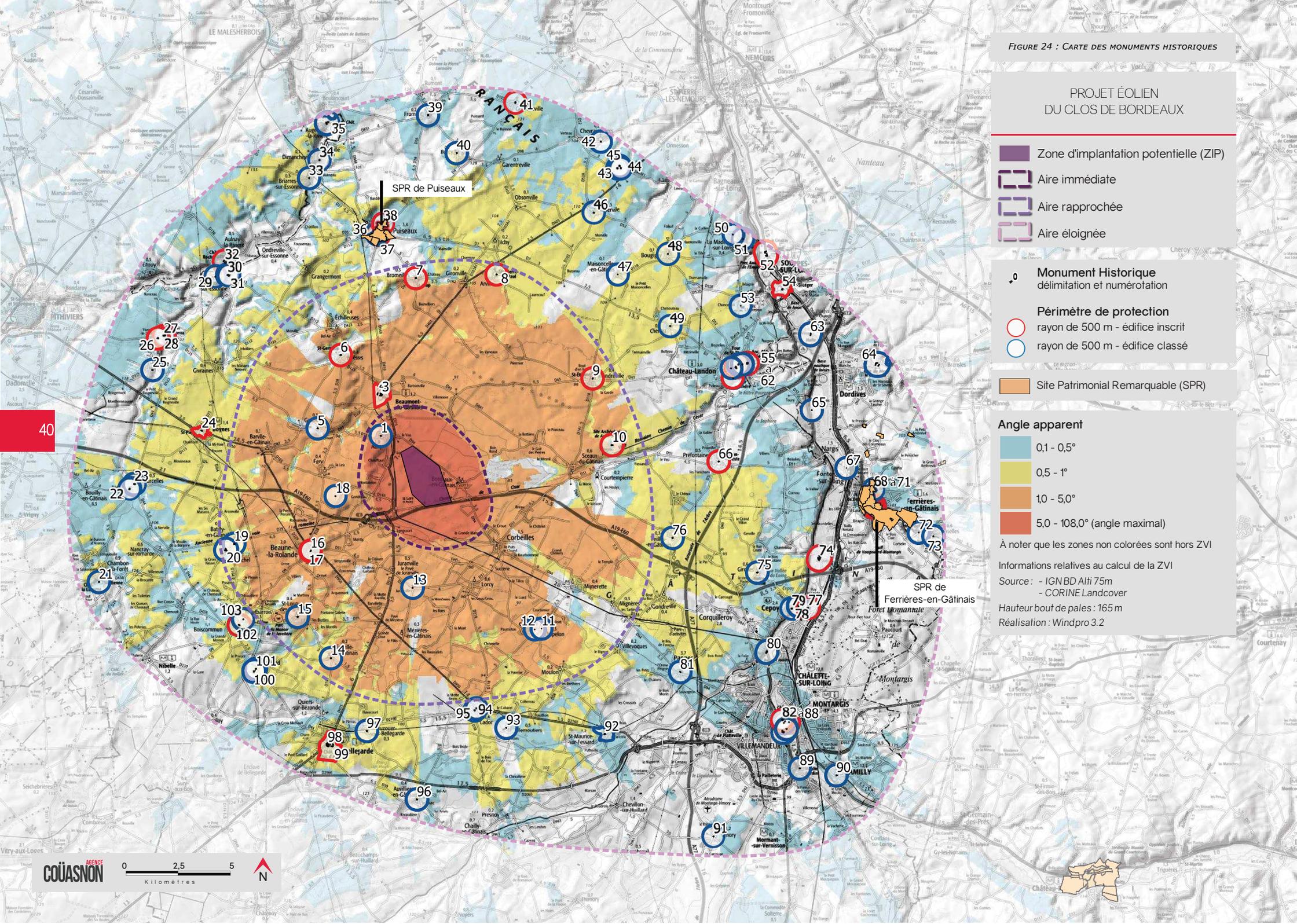
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 165 m

Réalisation : Windpro 3.2



40

